



BUREAU DU 3 OCTOBRE 2024 à CARENTAN-LES-MARAI (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

B 2024/25 Domaine de compétences par thème – Environnement – Validation de la convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) en faveur de la trame noire

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin initialement prévu le 24 septembre 2024 a été annulé faute de quorum. Il s'est réuni le 3 octobre 2024 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

Extrait des statuts du Parc [Article 8 – Fonctionnement du Comité syndical et du Bureau ... Si après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le Bureau ou le Comité syndical sont à nouveau convoqués à trois jours au moins d'intervalle. Ils délibèrent alors valablement sans condition de quorum. ...]

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 19 puis le 25 septembre 2024 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Valérie LAISNEY

Pour les Conseils départementaux

Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN

Pour les Communautaires

Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Gérard TAPIN (Marchésieux)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Pascal MARIE, Florence MAZIER, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les Conseils départementaux

Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Hervé MARIE, Patrick THOMINES

Pour les Communautaires

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Pour les communes

Aurélien MARION (Appeville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis LETAN, Agnès ORANGE, Nicolas FILLLOL, Marie DEVILLE

Soit un quorum de 9 membres sur 23.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2024/25 Domaine de compétences par thème – Environnement – Validation de la convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) en faveur de la trame noire

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et les deux Syndicats d'Énergies (SDEM dans la Manche et SDEC dans le Calvados) souhaitent tester l'élaboration de trame noire à l'échelle communale. La convention a vocation à définir les modalités de coopération entre les parties prenantes.

La convention était en annexe au rapport.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la convention.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 22 octobre 2024**

**Benoît FIDELIN
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Denis-du-Mesnil
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20241003-DELIB_B2024_25-DE
Date de télétransmission : 25/10/2024
Date de réception préfecture : 25/10/2024